



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 26772

Numéro SIREN : 808 694 400

Nom ou dénomination : 3 o H

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2015 sous le numéro de dépôt 31361



1503140301

DATE DEPOT : 2015-04-10

NUMERO DE DEPOT : 2015R031361

N° GESTION : 2014B26772

N° SIREN : 808694400

DENOMINATION : 3 o H

ADRESSE : 52 rue de l'Assomption 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2015/02/12

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

RK 12/02/15

14B 26772

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

10 AVR. 2015

Sous le N° :

31361

Société à responsabilité limitée

3 o H

52 rue de l'ASSOMPTION
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Frédéric GONTARD
160 rue Vendôme
69003 LYON

Frédéric GONTARD
160 rue Vendôme
69003 LYON

LYON le 12 février 2015

Monsieur Philippe BELIN
Sarl 3 o H
52 rue de l'ASSOMPTION
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

L'associé unique de la société à responsabilité limitée 3 o H, Monsieur Philippe BELIN, m'a désigné en qualité de Commissaire aux Apports, pour l'opération d'apports de titres de la société GROUPE MARCK HOLDING SAS à la société 3 o H SARL, en date du 16 janvier 2015.

Les études préalables effectuées, qui ont été préparées pour cette opération, m'ont été soumises.

J'ai obtenu les renseignements et justifications demandés, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de la mission dont je vous rends compte dans ce présent rapport.

En outre je précise que la détermination, la valorisation, les conditions et la rémunération de l'apport des titres sont décrits dans les statuts.

I - EXPOSE

Il s'agit d'une opération d'apports de titres de la société GROUPE MARCK HOLDING SAS, appartenant à Monsieur Philippe BELIN, à la SARL 3 o H.

Le but de cet apport est la réorganisation du capital de la société GROUPE MARCK HOLDING et afin de structurer sa détention au sein d'une holding.

Monsieur Philippe BELIN apporte :

- 56 986 actions de la société GROUPE MARCK HOLDING SAS, société par actions simplifiée au capital de 9 758 000 euros, dont le siège social est situé au 74 rue de la Fédération – 75015 PARIS, et immatriculée sous le numéro 489 804 435 RCS PARIS.

II - EVALUATION DES APPORTS

Pour le calcul de la valorisation des titres il a été tenu compte d'une évaluation multicritères réalisée par le cabinet ACCURACY en novembre 2014. Le cabinet Accuracy est arrivé à la conclusion que l'intégralité des titres composant le capital de la Société pouvait être valorisée dans une fourchette comprise entre 16 millions et 20 millions d'euros.

Le haut de cette fourchette de valorisation a été retenu par les parties, le début de l'exercice 2015 ayant été marqué par l'obtention de marchés intéressants par le Groupe MARCK.

En conséquence, le montant global de l'Apport a été évalué d'un commun accord entre les Parties au prix global de 12.977.421,78 euros, soit environ 227,73 euros par Titre, arrondi à 12.900.000 euros.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

III - AVANTAGES PARTICULIERS

Conformément aux dispositions de l'Article L.223-33 du Code de commerce, l'existence d'avantages particuliers n'a pas été portée à ma connaissance et je n'en ai découvert aucun au cours de mes contrôles.

IV - CONCLUSIONS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la valeur des biens apportés n'est pas surévaluée par rapport à la réalité

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 12 900 000 €, apports rémunérés de la façon suivante :

- Apport en capital :	11 727 300,00 €
- Soulte :	1 172 700,00 €

Ainsi informé, après lecture du présent rapport du Commissaire aux Apports, il vous appartient de voter les résolutions qui vous sont proposées pour rendre définitif cet apport.



Frédérie GONTARD
Commissaire aux Apports